

# Les élections

Le jour de l'élection, tu seras appelé à faire **ton devoir de citoyen**. Nous te rappelons que voter est un droit mais pas une obligation. Il faut que tu saches que dans le monde, de nombreux peuples luttent encore pour avoir le droit de voter.

**Dans le bureau de vote**, tu devras :

- Prendre les bulletins de vote et **une** enveloppe.
- Entrer dans l'isoloir pour mettre le bulletin que tu désires dans l'enveloppe et jeter les autres dans la poubelle.
- Montrer ta carte électorale.
- Déposer l'enveloppe dans l'urne.
- Signer la liste d'émargement.



**Le dépouillement** :

- Tout d'abord, il faut vérifier que le nombre de signatures corresponde au nombre d'enveloppes.
- Il faut ouvrir les enveloppes et inscrire les résultats.

Certains bulletins seront déclarés nuls si :

- il y a des inscriptions dessus.
- il n'y a que l'enveloppe.
- il y a plusieurs bulletins dans la même enveloppe.



**La proclamation des résultats** :

La proclamation officielle des résultats sera communiquée par Monsieur le Maire. Les résultats seront de plus affichés à la mairie et publiés sur le site de la commune.

## Guide du conseil municipal des Jeunes



**Tu as des idées pour ta ville ?**

*Tu désires t'impliquer pour les habitants ?*

**Alors, deviens membre du Conseil  
Municipal des Jeunes !**



# Le fonctionnement du CMJ

Le CMJ est un conseil municipal composé d'enfants de la ville.

## Qu'est-ce qu'un conseil municipal ?

- C'est un groupe d'adultes qui a été élu pour 6 ans par les Rochetaillards pour gérer le village.
- Dans ce groupe, on trouve le maire, Mr Comte, ses adjoints et ses conseillers. Ils se réunissent régulièrement pour prendre des décisions pour Rochetaillée sur Saône.

## Pourquoi un conseil municipal des jeunes ?

- Pour **donner la parole** aux jeunes et connaître leur avis.
- Pour participer à l'**information** des autres jeunes de la commune.
- Pour proposer des idées ou mener un **projet**.
- Pour découvrir le **fonctionnement de la vie citoyenne**.
- Pour **représenter les jeunes** du village dans différentes manifestations.

## Quel est mon engagement ?

6 conseillers peuvent être élus (du CE2 au CM2) jusqu'à leur entrée en 5<sup>ème</sup>. Dans la mesure du possible, je dois m'investir dans l'intérêt général à :

- Des réunions régulières les mardis de 16h30 à 17h30 (trajet école-mairie-péri organisé)
- 1 conseil municipal par an (jeudi de 20h à 20h30), ouvert aux parents.
- 2 commémorations (11 novembre, 8 mai).
- 1 visite d'une institution publique.

# La campagne électorale

## Qui peut voter ?

Tous les élèves de l'école élémentaire Jean Raine en classe de CE2, CM1 et CM2.

## Qui peut se présenter ?

Tous les élèves scolarisés à l'école Jean Raine en classe de CE2, CM1 ou CM2.

(Si un élève déménage ou entre en 5<sup>ème</sup>, l'élue devra démissionner.)

## Comment te présenter ?

- Tu dois remplir avec tes parents la fiche d'**inscription** sur la liste électorale.
- Tu dois faire ta **profession de foi** sous forme d'affiche, où tu expliques pourquoi tu veux être candidat, le ou les projets que tu souhaites mettre en place si tu étais élu. Elle sera lue par les autres élèves, et te permettra de convaincre tes camarades de voter pour toi. Il faut donc être imaginatif !

Fais campagne  
du 4 au 21  
novembre

Fabrique ton affiche  
Du 12 octobre au 3  
novembre



FICHE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE  
Conseil Municipal Jeunes de Rochetaillée sur Saône

A remplir par les parents, accompagné de la photo de l'enfant jusqu'à l'âge de 10 ans. À remettre à la mairie de Rochetaillée sur Saône.

Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Cours-École : \_\_\_\_\_  
Classe : \_\_\_\_\_

RESPONSABLE DU DEPOSE  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Cours-École : \_\_\_\_\_  
Classe : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) déclare avoir lu et compris le règlement de la campagne électorale et m'engage à respecter les règles de la campagne électorale.

Signature : \_\_\_\_\_

